

Article 31 du Règlement

du Nicaragua. L'accord prévoit des programmes d'échange de professeurs et d'étudiants, l'établissement de liens de perfectionnement professionnel et de gestion, le partage du perfectionnement de l'enseignement, des échanges avec le secteur privé et des contreparties entre nos deux pays.

Le Collège de Lambton travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires du Nicaragua dans les domaines de la santé, du développement durable et de l'entrepreneuriat. L'accord représente une réalisation majeure pour le programme international du collège, ainsi qu'une contribution importante au développement socio-économique du Nicaragua.

Je demande à l'Agence canadienne de développement international de se joindre aux entreprises du secteur privé qui participent au financement de cet important projet.

* * *

LES PRODUITS DU TABAC

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député de London—Middlesex, je désire ajouter ma voix à celle des très nombreux Canadiens qui demandent au gouvernement fédéral de prendre des mesures plus sévères contre les produits du tabac. Ces mesures pourraient prendre plusieurs formes, dont l'une serait de déclarer que le tabac est une substance dangereuse.

Je pense, comme beaucoup de mes électeurs, que l'utilisation du tabac représente actuellement la menace évitable la plus grave à la santé des Canadiens. À vrai dire, c'est beaucoup plus qu'une conviction, c'est un fait prouvé qui devrait amener les gouvernements à tous les niveaux à prendre des mesures pour contrer cette menace considérable pour la santé.

Je prie le gouvernement d'adopter une mesure législative qui placerait les produits du tabac parmi les substances dangereuses et qui réglementerait rigoureusement sa fabrication, sa commercialisation et sa distribution.

* * *

LES COURTIER D'ASSURANCE

M. Paul DeVillers (Simcoe—Nord, Lib.): Monsieur le Président, ces derniers mois, de nombreux courtiers d'assurance de Simcoe—Nord se sont adressés à moi pour exprimer leurs préoccupations. Ces petits entrepreneurs craignent, à juste titre, que les banques à charte ne soient autorisées à se lancer agressivement sur le marché des assurances.

On pourrait penser qu'il ne s'agit que d'un différend entre deux industries qui rivalisent entre elles pour la conquête d'un secteur commercial, mais c'est bien autre chose. Il y va de la survie de plusieurs centaines de petits bureaux de courtage disséminés aux quatre coins de notre pays. Il se pourrait également que les consommateurs de services d'assurance bénéficient d'une protection moins personnalisée, moins bien adaptée à leurs besoins à cause de représentants bancaires inexpérimentés qui auraient pour objectif de pousser la vente de régimes d'assurance prédéfinis et sans souplesse.

Notre gouvernement est très soucieux de créer les conditions nécessaires au développement et à la prospérité des petites et moyennes entreprises. J'espère que cette attitude positive pré-

vaudra à l'égard des centaines de courtiers d'assurance du Canada.

* * *

[Français]

LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, nous avons tous constaté ce matin, en lisant la presse écrite, que les éditorialistes et autres observateurs des grands quotidiens se rangent presque unanimement contre les propositions du premier ministre. Que ce soit Alain Dubuc, de *La Presse*, Michel Auger, du *Journal de Montréal*, ou les éditorialistes du *Soleil*, du *Citizen* ou du *Sun* d'Ottawa, ils ne sont pas dupes des initiatives simplistes et superficielles faites par le premier ministre, lors de sa conférence lundi dernier.

• (1405)

Pour eux, il s'agit d'une réaction improvisée, présentée en catastrophe pour sauver la face d'un gouvernement incapable de livrer la marchandise de ses promesses constitutionnelles faites lors du référendum québécois.

Les propositions du premier ministre sont rejetées au Canada anglais parce qu'elles offrent trop au Québec, et elles sont rejetées au Québec parce qu'elles sont nettement au-dessous de ses demandes minimales traditionnelles.

C'est la répétition de la réponse à l'entente de Charlottetown que tous ont rejetée.

* * *

[Traduction]

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, cet après-midi, alors qu'il annoncera des initiatives pour apaiser le Québec, le gouvernement manifesterait son mépris pour les habitants de la Colombie-Britannique. En associant la Colombie-Britannique aux provinces des Prairies pour lui accorder un droit de veto régional, le gouvernement fait preuve de sa profonde ignorance de notre population, de notre géographie et de notre histoire.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur un atlas quelconque pour se rendre compte que la Colombie-Britannique est une région géographique distincte. Contrairement à ce que croient les libéraux, il y a toute une différence entre la côte du Pacifique avec ses nombreuses chaînes de montagnes et les champs de blé des Prairies avec les monticules que laissent les petits mulots.

Voilà déjà trop longtemps que le gouvernement fédéral exploite la Colombie-Britannique. Nous versons plus que notre part dans les coffres fédéraux, tandis que nous recevons beaucoup moins que nous ne le devrions sur les chapitres des dépenses fédérales ou de notre représentation à la Chambre.

Je suis d'accord avec les dirigeants de tous les partis provinciaux de la Colombie-Britannique, y compris le chef libéral Gordon Campbell qui a dénoncé cette proposition.

Dans sa volonté d'apaiser le Québec, le gouvernement. . .